



AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP_MN_AOUT_24
du 05/08/2024 au 04/09/2024**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **05/08/2024** au **04/09/2024** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, LA BREE-LES-BAINS, LA TREMBLADE, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- Les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 04 septembre 2024 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Arrête la présente liste à **141** demandes.

Fait à Marennes le **23/07/2024**

Pour le Préfet et par délégation

Pour Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par subdélégation

L'inspecteur Cultures Marines

Philippe SAUSSIEAU